

Rapport du G20 et de l'OCDE sur les stratégies de financement et d'investissement en faveur d'infrastructures résilientes face au changement climatique



**Rapport du G20 et de l'OCDE sur les
stratégies de financement et
d'investissement en faveur d'infrastructures
résilientes face au changement climatique**



Remerciements

Ce rapport a été élaboré par l'OCDE pour soutenir la présidence brésilienne du G20. Il a été rédigé par Mamiko Yokoi-Arai et Michael Mullan, qui ont bénéficié des éclairages et des commentaires de Nicolas Pinaud, Catherine Gamper et Leigh Wolfram. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des travaux horizontaux menés par l'OCDE sur les infrastructures et des contributions de l'Organisation au Groupe de travail sur les infrastructures réuni sous la présidence brésilienne du G20 et coordonné par Nicolas Pinaud.

Les auteurs remercient tout particulièrement la présidence brésilienne du G20 et les délégations auprès du Groupe de travail du G20 sur les infrastructures pour les observations utiles qu'elles ont formulées au sujet des ébauches et précédentes versions de ce rapport. Ils remercient également Lucinda Pearson et Liv Gudmundson, qui ont apporté leur concours à l'élaboration de la publication finale.

Table des matières

Remerciements	2
Résumé	4

Résumé

Les dommages aux infrastructures causés ces dernières années par les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui se manifestent lentement montrent à quel point les infrastructures sont touchées par le changement climatique. Et on s'attend à ce que la gravité de ces dommages augmente. Il sera donc essentiel de renforcer la résilience climatique des infrastructures pour instaurer un développement durable face au changement climatique.

Les pays en développement doivent de toute urgence étendre l'accès aux services d'infrastructure (comme l'eau potable et l'électricité) pour avancer vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), même si cette tâche peut s'avérer particulièrement difficile du fait de leur vulnérabilité face au changement climatique.

Tous les pays doivent par ailleurs impérativement gérer les effets de plus en plus graves que le changement climatique induit sur les infrastructures.

La mise en place de mesures proportionnées et ciblées visant à intégrer la résilience climatique à tous les stades du cycle de vie des infrastructures peut accroître les retombées économiques, protéger les services sociaux et réduire les risques pesant sur les finances publiques. Les pouvoirs publics, tous niveaux d'administration confondus, devraient *envisager d'investir d'emblée dans la résilience climatique des actifs d'infrastructure*, sachant qu'un tel investissement peut permettre de garantir la rentabilité des capitaux engagés et d'optimiser les investissements publics.

Des recommandations de nature générale sont formulées dans ce rapport. Il conviendra de moduler leur mise en œuvre en fonction du contexte national. Les circonstances propres à chaque pays caractériseront la manière dont chaque recommandation sera adaptée et mise en œuvre. Dans les pays émergents et les pays en développement, des considérations particulières détermineront sans doute la suite à donner à ces recommandations.

Améliorer la compréhension des risques climatiques et renforcer leur transparence

- Il conviendrait d'intégrer, dans les décisions d'investissement, des mesures qui permettent aux pouvoirs publics et aux investisseurs de *mieux évaluer et comprendre les risques climatiques*, ainsi que de favoriser les mécanismes de financement qui soutiennent les infrastructures résilientes au changement climatique.
- Il est possible d'agir de manière ciblée et de mieux s'attaquer aux effets du changement climatique, qui sont susceptibles de varier selon l'endroit, en *appréhendant le rôle des administrations infranationales et des collectivités locales ainsi que les défis particuliers auxquels elles doivent faire face* pour fournir des infrastructures locales résilientes au changement climatique qui protègent les entreprises et les collectivités locales.

- *Des mécanismes de transfert des risques et des dispositifs d'assurance* peuvent améliorer la mesure et la compréhension des risques climatiques liés aux actifs d'infrastructure, ainsi que l'évaluation du coût de ces risques, ouvrant la voie à une mise à disposition plus rapide de fonds de relance.
- *Une amélioration de la communication d'informations en matière de durabilité, ainsi que des normes, labels et taxinomies*, contribuerait à accroître la visibilité des risques climatiques matériels et à informer les investisseurs de leur exposition à ces risques.

Intégrer systématiquement la résilience climatique dans le développement des infrastructures

- *En s'appuyant sur les dotations, la planification et les processus budgétaires*, les pouvoirs publics peuvent mieux intégrer la résilience climatique dans la planification des infrastructures. Les plans nationaux d'adaptation (PNA), les études d'impact environnemental (EIE), les procédures de passation de marchés et les partenariats public-privé (PPP) sont des outils qui donnent la possibilité d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans la conception et la planification des projets d'infrastructure, et d'en tenir compte dans les enveloppes budgétaires.
- *Les financements et l'assistance technique des banques multilatérales de développement (BMD)*, qui permettent de mieux intégrer la résilience climatique dans les projets d'infrastructure dans leurs pays emprunteurs, jouent un rôle important. La structure des financements des BMD et autres fonds mondiaux et la mesure dans laquelle ceux-ci sont mis à la disposition des pays en développement influenceront fortement sur la résilience climatique de certains grands projets d'infrastructure dans ces pays.

Accroître l'accès aux financements

- Les pouvoirs publics peuvent *mettre à profit des instruments financiers* comme les obligations vertes et durables pour soutenir le financement d'infrastructures résilientes au changement climatique. Des instruments financiers novateurs, tels que les obligations-catastrophe, les instruments fondés sur les résultats, les garanties contre les risques et les clauses de dette résiliente au changement climatique, pourraient en outre permettre d'attirer des investissements.
- La mise en place de *dispositifs de financement mixte assortis d'objectifs climatiques* peut s'avérer efficace pour soutenir le développement d'infrastructures résilientes au changement climatique dans les pays en développement.
- *Des structures publiques de financement des infrastructures*, telles que des banques spécialisées dans les infrastructures, des banques de développement et des fonds spécialisés ayant un mandat lié au climat, peuvent permettre d'attirer des financements privés dans des projets d'infrastructures résilientes au changement climatique.
- Par ailleurs, les pouvoirs publics peuvent envisager de créer des *incitations fiscales en faveur des actifs d'infrastructure* en vue d'encourager l'adoption de mesures plus ambitieuses de réduction des risques climatiques et d'adaptation à ceux-ci.
- Le recours à des mécanismes tels que *l'échange de quotas d'émission* permettrait de donner des moyens de mobiliser des fonds en faveur de la résilience climatique, tandis que *la taxation des plus-values foncières et le recyclage d'actifs* peuvent contribuer à financer la résilience climatique des infrastructures au moyen d'actifs qui existent déjà.

